

*Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT CULTUREL
CULTURE**

**CHARTRE HANDICAP - SIGNATURE D'AVENANTS POUR LE REPORT DES
PRESTATIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DE LA CHARTRE HANDICAP EN
RAISON DE LA CRISE SANITAIRE (COVID-19)**

Considérant que, conformément à l'arrêté du 14 mars 2020 pris par le gouvernement et portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, les résidences de créations artistiques rassemblant des personnes en situation de handicap et artistes ont été suspendues,

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite reporter les prestations et manifestations initialement programmées durant la période de confinement, dont le Festival les Petits bonheurs,

Considérant que de nouvelles dates d'exécution des prestations ont été définies avec les artistes, les prestataires et les partenaires,

Considérant qu'il y a lieu de signer des avenants afin de prolonger les résidences artistiques jusqu'au 28 juin 2021 avec les parties suivantes, pour le développement du festival *Les Petits bonheurs 2021* :

- . Cirqu'en Cavale : décision de Président n°2020/084 du 28/02/2020
- . Jean-Sébastien Chenevat : décision de Président n°2019/812 du 07/01/2020
- . Richard Unglik : décision de Président n°2020/037 du 05/02/2020
- . Erwan Guerroué : décision de Président n°2020/035 du 05/02/2020
- . Mozaïque : décision de Président n°2019/813 du 07/01/2020
- . Primavez : décision de Président n°2020/101 du 28/02/2020
- . Sandrine Estrade Boulet : décision de Président n°2020/100 du 28/02/2020
- . Thomas Raimond dit Yvon : décision de Président n°2020/007 du 31/01/2020
- . Olivier d'Hondt : décision de Président n°2019/811 du 07/01/2020
- . Nadège Romer : décision de Président n°2020/036 du 05/02/2020 |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer des avenants de prolongation des résidences artistiques réalisées dans le cadre de l'organisation du festival "Les Petits bonheurs", jusqu'au 28 juin 2021 avec les parties suivantes :

- l'association Cirqu'en Cavale, située 42 Rue du Guît – BP3 62550 PERNES EN ARTOIS
- Jean-Sébastien Chenevat, situé 56 Rue du 11 novembre 42100 Saint Etienne
- Richard Unglik, situé Bâtiment 3-316, 3 Résidence du clos Saint-Vigor 78220 Viroflay

- Erwan Guerroue, situé 4 Chemin de Bretagne 92130 Issy-Les-Moulinaux
- Mozaïque, située 2 Rue Chevreul 59000 LILLE
- collectif Primavez, situé 128 avenue Arthur Notebart 59160 Lille
- Sandrine Estrade Boulet, située 128 rue THIERS-92100 BOULOGNE BILLANCOURT
- Thomas Raimond dit Yvon, situé 54 Bis Rue des Ormes 93230 Romainville
- Olivier d'Hondt, situé 74 rue Louise Michel 93170 Bagnolet
- Nadège Romer , située 15 rue Condorcet 59800 Lille

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 17 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 17 juin 2020
Et de la publication le : 17 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain